



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

RI 06/2026

Vevey, le 2 mars 2026

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 19 mars 2026**

Réponse à l'interpellation de M. Hervé Queyranne (da.) et consorts, intitulée « Le Donut de Vevey, à savourer ensemble avant de passer à l'action ! »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation mentionnée en titre a été déposée à la séance du Conseil communal du 5 février 2026 par M. Hervé Queyranne, au nom du groupe décroissance alternatives (da.) et consorts. Par cette interpellation, le parti interroge la Municipalité sur la communication prévue autour du Plan d'action pour la durabilité de la Commune, et plus particulièrement du cadre théorique dit du « donut » sur lequel elle se base.

En préambule, il convient de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit l'élaboration de ce Plan d'action pour la durabilité. Le Plan climat communal, publié en septembre 2022, couvre uniquement les enjeux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques. Les volets social (santé, égalité des chances, éducation, etc.), biodiversité, culturel et économique ne sont pas abordés directement dans ces mesures.

Au vu de ce constat, la Municipalité annonçait au Conseil communal du 12 septembre 2022 (C18/2022) que « le Plan climat sera complété par la mise à jour de la stratégie de durabilité de la Municipalité. En effet, basé sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), cette stratégie se concentrera particulièrement sur les enjeux sociaux de la transition écologique et traitera, entre autres, des aspects liés à la santé, à la cohésion sociale, à l'éducation ou encore à la culture ». Cette planification stratégique vient donc chapeauter le plan climat et mettre en cohérence l'ensemble des mesures pour la durabilité, non seulement climatiques.

Lors du lancement de l'élaboration du Plan d'action pour la durabilité en 2024, la Commune de Vevey a sollicité l'expertise du Centre de compétences en durabilité de l'Université de Lausanne. Considérant que les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies arrivent à échéance en 2030, la Commune a opté pour un cadre plus prospectif : le modèle du Donut de Kate Raworth. Cette collaboration a permis à Vevey de rejoindre un projet-pilote alliant trois Communes romandes (Vevey, Meyrin et Orsières) et visant à ancrer son Plan d'action pour la durabilité dans ce référentiel innovant.

Le « Donut » constitue un outil analytique et opérationnel : il offre un diagnostic clair, assorti de recommandations appuyant les choix politiques. Véritable boussole, il permet d'arbitrer entre urgence, coûts et impacts, dans un contexte où les enjeux sociaux et environnementaux se

croisent. En ce sens, il constitue la base d'un plan d'action pour opérationnaliser la politique de durabilité.

A la suite de ce préambule, la Municipalité répond aux questions de l'interpellateur comme suit :

1. La Municipalité prévoit-elle d'organiser une séance d'information à l'attention du Conseil communal afin de présenter le cadre conceptuel du Donut ainsi que le portrait Donut de Vevey ?

Oui. La Municipalité prévoit une présentation publique du Plan d'action pour la durabilité lors de sa publication en juin 2026. Comme ce fut le cas pour le Plan climat en 2022, cette séance aura lieu avant une séance du Conseil communal afin de permettre aux conseillères et conseillers, ainsi qu'à la population, d'y assister.

La présentation sera diffusée en direct et en différé sur la chaîne YouTube de la Ville. Elle portera sur l'ensemble du Plan d'action pour la durabilité, incluant le Donut, sans toutefois se limiter à ce seul aspect.

2. La Municipalité envisage-t-elle de communiquer publiquement sur cette démarche innovante, notamment en direction de la population Veveysanne ?

Oui, un dispositif de communication est prévu pour informer la population sur le Plan d'action pour la durabilité de la Municipalité en général, et plus spécifiquement sur le diagnostic réalisé. Les détails ne sont pas entièrement arrêtés à ce jour, mais se dessinent comme suit :

- Publication d'un document de diagnostic vulgarisé (qui sera soumis à la Commission environnement et énergie le 12 mars prochain) qui présente l'intention du Plan d'action pour la durabilité et particulièrement le diagnostic scientifique sur lequel ce plan d'action est basé ;
- Publication du Plan d'action (mesures) pour la durabilité et du document de diagnostic vulgarisé sur le site internet officiel de la Ville ;
- Publication d'un communiqué de presse et relai sur les réseaux sociaux officiels ainsi que dans la newsletter « Vevey s'engage » ;
- Présentation publique du Plan d'action pour la durabilité (incluant le Donut), en amont d'une séance du Conseil communal ;
- Mise à disposition d'exemplaires imprimés dans les différents guichets communaux ;
- Publication dans le journal communal, le prochain étant prévu pour le mois de mai 2026.

3. La Municipalité est-elle ouverte à la mise en place d'un dispositif participatif d'ampleur, tel qu'une assemblée citoyenne ou un format analogue, pour associer la population à l'élaboration du futur plan d'action découlant du portrait Donut ?

La Municipalité est évidemment ouverte et sensible à la participation citoyenne. En ce sens, elle a entrepris de nombreuses démarches participatives ciblées sur des lieux ou des thématiques pendant la législature. L'élaboration du Plan d'action pour la durabilité ne fait pas exception à cette règle.

L'option d'une assemblée citoyenne a été étudiée, mais écartée en raison du nombre et de la diversité des thématiques à traiter, du temps nécessaire à leur appropriation, des résultats déjà obtenus lors de la démarche participative du Plan climat en 2021 (plus de 900 propositions), des délais du projet et de la nécessité de maîtriser les coûts.

Il est important ici de rappeler que la participation peut se faire à plusieurs niveaux et à plusieurs moments dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie transversale de cette ampleur. Pour rappel, nous pouvons définir les niveaux de participation comme suit :

0. Information : Transmettre des données ou des décisions de manière unilatérale afin que chacun comprenne le sujet. Le public reçoit l'information mais n'a pas d'influence sur le contenu ou les choix.
1. Consultation : Recueillir des avis, perceptions ou besoins pour éclairer une décision. Le public s'exprime, mais la décision finale reste entièrement du côté de l'organisation.
2. Concertation : Créer un espace d'échange pour discuter des enjeux, comparer les options et enrichir la réflexion. Le public contribue au contenu, sans toutefois partager la décision.
3. Co-construction : Impliquer activement les parties prenantes dans l'élaboration d'un projet, d'une solution ou d'un dispositif. La décision finale peut rester institutionnelle, mais le produit est construit collectivement.
4. Codécision : Partager la responsabilité des choix avec les parties prenantes concernées. Les décisions sont prises conjointement selon des règles établies ensemble.
5. Autonomisation : Donner la capacité d'agir, décider et mettre en œuvre de manière autonome. Le public prend l'initiative et assume la gouvernance ou la gestion du projet.

Sur la base de ce qui précède, les différentes étapes de participation, à des niveaux d'implication et à des étapes diversifiées, ont déjà eu lieu ou sont prévues :

Diagnostic (en cours de finalisation)

- Consultation de l'ensemble des services communaux au lancement de la démarche en septembre 2024 pour identifier les enjeux et la marge de manœuvre communale.
- Co-construction entre septembre 2024 et novembre 2025 avec un groupe de travail interservices qui a pris part à plusieurs séances de travail pour élaborer le portrait Donut de Vevey et les indicateurs-clé.
- Information à la Municipalité concernant le donut en février 2025.
- Co-construction avec une délégation municipale qui a pris part à une séance de travail en février 2025 pour définir les cibles à atteindre.
- Consultation par courriel d'associations actives dans les domaines identifiés préalablement pour identifier les éventuels manquements et besoins d'action dans le diagnostic en juin 2025.
- Consultation des services communaux concernés et du groupe de travail sur le diagnostic pour identifier les éventuels éléments manquants en février 2026.
- Information en janvier 2026 de la Commission environnement et énergie.
- Information de la population au travers d'un rapport vulgarisé, à venir en avril 2026.

Plan d'action

Le processus d'élaboration de ce Plan d'action pour la durabilité prévoit les volets participatifs suivants :

- Co-construction, en 2021, avec la population via une plateforme en ligne et des stands dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan climat, qui couvrait

l'ensemble des enjeux de durabilité dans le but d'anticiper cette étape de travail (plus de 900 propositions de mesures collectées dans ce cadre).

- Consultation des membres de la Municipalité en novembre et décembre 2025 pour identifier les attentes, la vision et les objectifs du Plan d'action pour la durabilité.
- Co-construction avec les services concernés des mesures qui les concernent par le biais d'ateliers dédiés en avril 2026.
- Consultation d'associations et groupes d'intérêts actifs dans les domaines concernés pour compléter le Plan d'action en avril-mai 2026.
- Consultation de la Commission environnement énergie lors de sa séance du 30 avril 2026.
- Consultation des membres de la Municipalité sur le catalogue de mesures en mai 2026.

Suivi du Plan d'action pour la durabilité

L'implication de la population, et d'un dispositif participatif plus engagé, est prévu à cette étape particulière.

- Co-construction lors du suivi du Plan d'action pour la durabilité en constituant un comité citoyen de suivi du Plan d'action pour la durabilité, dans le but d'évaluer la mise en œuvre et l'évolution des mesures.
- Autonomisation avec le renforcement de la bourse aux projets durables (budget participatif) et la volonté de l'étendre à l'ensemble des enjeux soulevés par le Plan d'action pour la durabilité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité peut affirmer que le Plan d'action pour la durabilité est élaboré de manière participative, en mobilisant différents modes de participation et publics-cibles aux différentes étapes de travail. Le dispositif participatif mis en place est considéré comme étant bien dimensionné au vu des contraintes identifiées ci-dessus, tout en garantissant que le Plan d'action pour la durabilité soit le fruit d'un travail collaboratif et mobilisant l'intelligence collective.

4. Comment la municipalité compte-t-elle mettre en œuvre sa politique de durabilité et dans ce cadre, et comment compte-t-elle utiliser le modèle du donut ?

Le Plan d'action pour la durabilité est le document stratégique de référence pour l'ensemble des domaines de l'action publique communale. Il permet à la Municipalité de définir des objectifs, de planifier les mesures à mettre en œuvre durant la législature — et au-delà — et de prioriser ses interventions. Le Plan climat en constitue l'un des volets.

Une fois le Plan d'action pour la durabilité publié, l'enjeu sera d'en assurer la bonne appropriation et le suivi. À l'image du dispositif existant pour le Plan climat, une séance annuelle rassemblant l'ensemble des services communaux permettra de faire le point sur l'avancement des mesures. Par ailleurs, un système d'indicateurs permettra d'évaluer l'efficacité des actions entreprises et d'identifier, le cas échéant, les ajustements nécessaires.

La Municipalité souligne cependant qu'elle ne peut agir sur tous les aspects de la durabilité. Le diagnostic issu du Donut lui sert donc à identifier les domaines où elle dispose d'une marge de manœuvre significative et où les besoins d'action sont prioritaires.

Vevey, le 28.11.25

Interpellation : Le Donut de Vevey, à savourer ensemble avant de passer à l'action !

En tant que membres de la Commission Environnement et Énergie, nous avons récemment bénéficié d'une présentation du bureau de la Durabilité concernant la mise en place, pour la Ville de Vevey, d'un portrait territorial basé sur le modèle conceptuel du Donut, réalisé en collaboration avec l'UNIL.

Ce modèle, fondé sur les neuf limites planétaires¹ et sur la définition d'un plancher social², offre une lecture systémique et équilibrée. Le modèle du Donut est un outil puissant permettant d'évaluer l'ordre de grandeur de nos impacts locaux sur les limites planétaires et sur notre plancher social. Vevey fait partie des trois villes pilotes de Suisse romande à expérimenter cette approche avec l'accompagnement du centre de compétences en durabilité de l'UNIL, et le travail réalisé par le bureau de la Durabilité est remarquable.

Après le Plan Climat, centré principalement sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) (une des neuf limites planétaire), le Donut fournit désormais une vision à 360° de nos impacts écologiques et sociaux, ainsi qu'un outil d'aide à la décision précieux pour identifier les leviers d'action et prioriser les investissements. Cette démarche positionne Vevey comme une commune pionnière, régulièrement mentionnée dans des conférences sur ce thème, alors même que ni le Conseil communal, ni la population, n'ont encore accès à une information complète et vulgarisée.

Dans ce contexte, et comme cela a été fait pour le Plan Climat ou d'autres stratégies publiques, il nous semble pertinent que le modèle du Donut et le portrait Donut de Vevey soient présentés officiellement au Conseil communal, puis communiqués plus largement à la population.

Par ailleurs, le bureau de la Durabilité entre à présent dans une phase décisive : l'identification puis la construction d'un plan d'action en lien avec les leviers à disposition de la Ville. Nous savons toutefois qu'atteindre l'espace « sûr et juste », donc l'équilibre entre justice sociale et respect des limites planétaires, implique des transformations profondes

¹ les limites écologiques à ne pas dépasser pour préserver l'équilibre du système terre et la vie qu'il abrite

² le plancher social définit les conditions minimales d'une vie digne pour toutes et tous

de nos modes de vie. Pour que celles-ci soient acceptées et comprises, la participation de la population est indispensable.

Il nous paraît donc cohérent et démocratiquement souhaitable d'envisager un dispositif participatif, tel qu'une assemblée citoyenne ou un format équivalent, permettant de :

1. expliquer et vulgariser le concept du Donut ;
2. présenter le portrait Donut de Vevey ;
3. impliquer les citoyennes et citoyens dans l'élaboration d'un plan d'action.

Une telle démarche renforcerait la transparence, l'adhésion et la légitimité des décisions à venir.

Questions à la Municipalité

Nous remercions la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. La Municipalité prévoit-elle d'organiser une séance d'information à l'attention du Conseil communal afin de présenter le cadre conceptuel du Donut ainsi que le portrait Donut de Vevey ?
2. La Municipalité envisage-t-elle de communiquer publiquement sur cette démarche innovante, notamment en direction de la population Veveysanne ?
3. La Municipalité est-elle ouverte à la mise en place d'un dispositif participatif d'ampleur, tel qu'une assemblée citoyenne ou un format analogue, pour associer la population à l'élaboration du futur plan d'action découlant du portrait Donut ?
4. Comment la municipalité compte-t-elle mettre en œuvre sa politique de durabilité et dans ce cadre, et comment compte-t-elle utiliser le modèle du donut?

Une réponse écrite est souhaitée.

Hervé Queyranne pour da.

Colin Wahli